

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018 Feuillet 2018-011

L'an 2018, le 12 AVRIL, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 05 avril 2018, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY,
Maire.

Membres Présents : SOUVAY Christine - FERRY Régis - CHRISMENT Stéphane -
PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - VAIREL Pierre-Alexandre - MARTIN
Stéphane - MANGIN Doriane - HANZO Stéphanie - HERMANN Alain - ORBAN Jean-
Louis.

Membres absents excusés :

- Mme RITTERBECK-VILMAR Stella a donné pouvoir de voter en son nom à Mme MANGIN Doriane
- M. FESCIA Grégory a donné pouvoir de voter en son nom à M. CHRISMENT Stéphane.
- Mme GIACOMETTI Sandrine a donné pouvoir de voter en son nom à M. HERMANN Alain
- Mme MATHIEU Nathalie a donné pouvoir de voter en son nom à M. ORBAN Jean-Louis

Conformément à l'article L2121.15, Mme PHILIPPE Véronique a été nommée secrétaire
de séance. Le procès-verbal de la réunion du 29 mars, l'ordre du jour de la présente
réunion sont adoptés à l'unanimité.

23/2018 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2017

Section d'exploitation :

.Dépenses	646 973,82 €
.Recettes	687 257,68 €
Excédent de l'exercice	40 283,86 €
Excédent n-1	146 030,74 €
Soit un excédent total de	186 314,60 €

Section d'investissement :

.Dépenses	395 179,92 €	Restes à réaliser
.Recettes	461 623,04 €	6 820,27 €
Excédent de l'exercice	66 443,12 €	18 129,66 €
Excédent n-1	478 696,30 €	
Soit un excédent total de	545 139,42 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

24/2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire,

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 545 139,42 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 186 314,60 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 6 820,27 €
- En recettes pour un montant de 18 129,66 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 545 139,42 €

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 186 314,60 €

25/2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 de la commune établi par le Trésorier.

26/2018 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2017

Section d'exploitation :

.Dépenses	101 681,04 €
.Recettes	102 886,94 €
Excédent de l'exercice	1 205,90 €
Excédent n-1	7 031,85 €
Soit un excédent total de	8 237,75 €

Section d'investissement :

.Dépenses	21 698,42 €	Restes à réaliser
.Recettes	35 891,51 €	NEANT
Excédent de l'exercice	14 193,09 €	NEANT
Excédent n-1	170 661,10 €	
Soit un excédent total de	184 854,19 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018 Feuillet 2018-012

27/2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 184 854,19 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 8 237,75 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 184 854,19 €

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 8 237,75 €

28/2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 de l'assainissement établi par le Trésorier.

29/2018 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2017

Section d'exploitation :

.Dépenses	52 473,51 €
.Recettes	91 841,72 €
Excédent de l'exercice	39 368,21 €
Excédent n-1	10 628,43 €
Soit un excédent total de	49 996,64 €

Section d'investissement :

.Dépenses	12 081,02 €	Restes à réaliser
.Recettes	7 219,83 €	NEANT
Déficit de l'exercice	4 861,19 €	NEANT
Déficit n-1	7 219,83 €	
Soit un déficit total de	12 081,02 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

30/2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE LA FORET

Sur proposition du Maire,

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 12 081,02 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 49 996,64 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 12 081,02 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 37 915,62 €

Article 1068 : 12 081,02 €

Ligne D001 : Déficit d'investissement reporté de 12 081,02 €

31/2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 de la forêt établi par le Trésorier.

32/2018 ALLOCATION DE SUBVENTIONS 2018

Mme MANGIN Doriane ne prend pas part au vote car elle est présidente d'Aydoilles Tonic.

Le Conseil municipal, par 1 abstention et 12 voix pour, décide d'allouer pour l'année 2018 les subventions suivantes :

DESIGNATION	SOMMES ALLOUEES
ADMR	140,00 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles des 3 Vallées	40,00 €
Amicale des Amis de l'École	821,00 €
Aydoilles Tonic	350,00 €
Club de Pétanque	412,00 €
Club LAMA	183,00 €
Croix Rouge	40,00 €
Société de Pêche	104,00 €
USEP	250,00 €
Association Sportive d'Aydoilles de Football	544,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

33/2018 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales pour 2018 comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 10,22 %

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 10,42 %

Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 27,86 %

34/2018 SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE A PARIS DES CM1 - CM2 EN 2018

Madame le Maire explique au conseil municipal que Christine CLEMENT-DEMANGE, professeur des écoles de la classe de CM1-CM2, a sollicité une subvention de la commune pour financer une partie du voyage scolaire qui se déroulerait sur 2 jours, du 31 mai 2018 au 1^{er} juin 2018, pour se rendre à Paris. Le montant de la subvention est de 680,00 €. (17 élèves X 40€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer une subvention de 680,00 € au profit de la classe de CM1-CM2 pour le voyage scolaire à Paris qui se déroulera les 31 mai 2018 et 1^{er} juin 2018.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

35/2018 PARTICIPATION FINANCIERE AUX PERMIS TRONCONNEUSE DE 2 AGENTS

Madame le Maire explique que les 2 agents des services techniques de la collectivité font régulièrement des travaux forestiers et qu'un décret de 2016 précise que l'employeur a l'obligation de s'assurer que ces agents disposent de toutes les connaissances et compétences pour effectuer ses travaux en toute sécurité. Elle propose donc que ces 2 agents passent le permis tronçonneuse niveau 1 et 2 au CFPPAF de Mirecourt, et que le coût de ces formations soit entièrement pris en charge par la collectivité (Niveau 1 : 250 € par stagiaire et niveau 2 : 740 € par stagiaire, soit 990 € pour les 2 agents)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 abstentions et 9 voix pour :

Décide de prendre en charge les frais relatifs à la formation des permis tronçonneuse niveau 1 et 2 pour les 2 agents des services techniques pour un coût total de 990 € qui seront imputés à l'article 6333.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces formations.

36/2018 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA ROUTE DE SAINT DIE - RD 420

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour le choix du maître d'œuvre concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée de la commune, route de Saint-Dié-RD N°420. Quatre enveloppes ont été reçues, le groupe d'élus qui travaille sur ce projet et les services mutualisés de la CAE ont analysé ces offres. Au vu du rapport des analyses des offres, réalisé en fonction des critères d'attribution, Madame le Maire propose que ce soit IDP CONSULT de Nancy qui soit choisi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 abstentions et 10 voix pour :

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018

DECIDE de choisir IDP CONSULT DE NANCY pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée de la commune, route de Saint-Dié-RD N°420 pour un forfait provisoire de rémunération de 4600 € HT soit 5200 € TTC, soit un taux de rémunération de 2,30% par rapport à une enveloppe financière estimée de travaux de 200 000,00 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous autres documents relatifs s'y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 à l'article 2315.

37/2018 VENTE D'UN LOT DE BOIS FACONNE

Monsieur CHRISMENT Stéphane, Adjoint au Maire, explique au conseil municipal que les employés communaux ont nettoyé les arbres cassés dans la forêt communale rue du Rond Cheine suite à une petite tempête. Par conséquent il propose aux élus que ces 15 stères environ de bois de saule soient vendus au prix de 15 € TTC le stère, non livré, aux personnes qui en feraient la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de vendre le stère de bois façonné non livré à 15 € TTC aux personnes qui en feraient la demande.

38/2018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA FORET

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la forêt comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 105 815,62 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 25 266,02 €

39/2018 VERSEMENT D'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE DE LA FORET VERS LE BUDGET COMMUNAL

Suite au vote du budget primitif de la forêt 2018, il apparaît un excédent de 43 025,62 €, de ce fait Madame le Maire propose que cette somme soit versée sur le budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de reverser, au budget principal exercice 2018, article 7551, la somme de 43 025,62 € provenant du budget annexe forêt, article 6522.

40/2018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 4 voix contre et 11 voix pour, le budget primitif 2018 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 837 150,35 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018 Feuillet 2018-014

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 696 387,55 €

41/2018 EQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Par référence à la délibération du 17 mai 1994 et conformément à l'article 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DEDIDE de solliciter une participation financière du budget de la commune de 32 492,43 €

42/2018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 110 835,46 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 220 745,70 €

43/2018 AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

- la commune d'ETIVAL CLAIREFONTAINE
- le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères
- le Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités précitées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Les champs golots auront lieu le samedi 14 avril à partir de 14h00
- 2) Question sur l'ancienne carrière : que faisons-nous ? Juste un dépôt de pelouse comment vérifier ? On se renseigne pour louer un broyeur plus puissant et si ce n'est pas possible nous la mettrons à disposition que pour la pelouse

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 12 AVRIL 2018

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
23/2018	Approbation du compte administratif 2017 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
24/2018	Affectation du résultat 2017 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
25/2018	Approbation du compte de gestion 2017 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
26/2018	Approbation du compte administratif 2017 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
27/2018	Affectation du résultat 2017 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
28/2018	Approbation du compte de gestion 2017 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
29/2018	Approbation du compte administratif 2017 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
30/2018	Affectation du résultat 2017 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
31/2018	Approbation du compte de gestion 2017 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
32/2018	Allocation de subventions 2018	Finances locales	7.5.3
33/2018	Vote des taux d'imposition pour 2018	Finances locales	7.2.1.1
34/2018	Subvention pour le voyage scolaire à Paris des CM1/CM2 en 2018	Finances locales	7.5.6
35/2018	Participation financière aux permis tronçonneuse de 2 agents	Finances locales	7.10
36/2018	Choix du maître d'œuvre pour la sécurisation et l'aménagement de la RD 420	Commande publique	1.6
37/2018	Vente d'un lot de bois façonné	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
38/2018	Vote du budget primitif 2018 de la forêt	Finances locales	7.1.1.1
39/2018	Versement d'excédent du budget annexe de la forêt vers le budget communal	Finances locales	7.5.6
40/2018	Vote du budget primitif 2018 de la commune	Finances locales	7.1.1.1
41/2018	Équilibre du budget de l'assainissement : subvention du budget de la commune au budget annexe de l'assainissement	Finances locales	7.5.5
42/2018	Vote du budget primitif 2018 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.1
43/2018	Avis sur les demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3
Questions et informations diverses			

Le Maire d'Aydoilles,

Christine SOUVAY

Transmis à la Préfecture le 16/04/2018 et affiché le 17/04/2018

